

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/086 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS ET FOURNITURES ELECTRIQUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 16 MAI 2013

L'An deux mille treize et le seize mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme RUGGERI Nathalie
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme MERMET Valérie à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SUZZONI Etienne à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

ETAIT ABSENT : M.

FRANCISCI Marcel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif à « l'acquisition de matériels et fournitures électriques » avec la société ESPACE ELEC sise Route de la Caldaniccia - ZI de Pernicaggio - 20167 Sarrola-Carcopino pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 80 000 €.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 16 mai 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Acquisition de matériels et fournitures électriques.

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché passé pour l'acquisition de matériels et fournitures électriques utiles à l'entretien des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse.

I - NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit d'assurer la maintenance des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce marché porte sur l'acquisition de matériels et fournitures électriques destinés à permettre le fonctionnement continu des sites en exploitation.

II - FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché à bons de commandes passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

III - MONTANT DU MARCHÉ

Le montant annuel de ce marché composé d'un lot unique est :

Pour 1 an :

- montant minimum : 15 000 € HT
- montant maximum : 80 000 € HT

Pour 4 ans :

- montant minimum : 60 000 € HT
- montant maximum : 320 000 € HT

IV - LES PRIX

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents à l'assurance et au transport jusqu'au lieu d'exécution, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations (transport, repas, uniformes inclus ...), les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux prestations visées au CCTP.

Ces prix sont révisables annuellement par référence à l'indice de référence et dans une limite de 5 %.

V - DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution du marché est fixée à 1 an renouvelable d'année en année par expresse reconduction, sans que la durée totale du contrat puisse excéder quatre ans.

VI - IMPUTATION

Le marché sera imputé au chapitre 930, article 60632 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

VII - PROCEDURE DE CONSULTATION

La procédure de consultation est celle d'un marché sur appel d'offres ouvert avec mise en concurrence européenne, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

VIII - CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues à l'article 54 du Code des Marchés Publics et au moyen des critères suivants :

↳ **La valeur technique des prestations (pondération totale 60 %) :** elle a été appréciée sur la base de la production d'un mémoire technique dans lequel le candidat avait l'obligation d'indiquer précisément la répartition géographique de ses points de vente (40) ainsi que les délais moyens de livraison et de remplacement suite à erreur lui incombant et suite à défaillance technique (conformément à ce qui est précisé au CCTP) - (20).

↳ **Le prix (pondération 40 %).**

IX - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

1. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 18 septembre 2012
2. Date limite de remise des offres : 29 octobre 2012 à 16h00
3. Offres déposées : 2.

Lors de sa séance en date du 22 novembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis. L'analyse a été effectuée par le service instructeur de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le 24 janvier 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ESPACE ELEC dont l'offre financière et technique répond aux attentes de l'administration.

Le candidat a remis l'ensemble les documents prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif à l'acquisition de matériels et fournitures électriques avec

l'entreprise ESPACE ELEC sise route de la Caldaniccia, Z.I Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino.

Le montant annuel de ce marché composé d'un lot unique est :

Pour 1 an :

- montant minimum : 15 000 € HT
- montant maximum : 80 000 € HT

Pour 4 ans :

- montant minimum : 60 000 € HT
- montant maximum : 320 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.